



WERENTZ '

COMMUNE DE WERENTZHOUSE

BULLETIN N° 2—AOUT 2021

LE MAG !



Belle fin d'été à tous !



MAIRIE - adresse : 10 rue de Fislis—68480 WERENTZHOUSE

Téléphone : 03.89.40.42.34 Fax : 03.89.08.21.95

Mail : mairie@werentzhouse.fr—Site internet : www.werentzhouse.fr

Facebook : <https://www.facebook.com/werentzhouse>

Horaires d'ouverture du secrétariat : lundi 8h30-12h00 et 14h-19h—Mardi et jeudi : 14h-17h-mercredi et vendredi : 8h30-12h

Permanence Maire et Adjointes : chaque lundi de 18 h à 19 h (sans rendez-vous) ou sur rendez-vous (appeler le secrétariat)

Décharge du buchholtz (déchets verts) : de 10 h à 12 h (mars à avril et septembre à novembre : tous les samedis ; décembre à février et mai à août : premier samedi du mois)

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU

Bâtiment 3—quartier Plessier—68130 ALTKIRCH -Tél. : 03.89.08.36.20 - mail : accueil@cc-sundgau.fr

Compétences : eau potable, assainissement, ordures ménagères, tri sélectif, petite enfance, crèche,

Multi-accueil, relais des assistantes maternelles, accueil périscolaire, restauration scolaire...

CONTACTS

ORDURES MENAGERES-TRI-DECHETTERIE : antenne d'Altkirch (tél. : 03.89.08.36.24—mail : bien-trier@cc-sundgau.fr) -

Les sacs à tri et à biodéchets peuvent être retirés à la mairie de Werentzhouse

L'antenne de Waldighoffen est fermée au public (sauf pour le pôle enfance –jeunesse : veuillez sonner)

EAU, ASSAINISSEMENT ET URGENCE FUITE D'EAU : numéro d'astreinte : 03.89.25.83.21

Questions administratives : appeler le 03.89.08.47.57

ASSOCIATION	CONTACT	TELEPHONE	OBSERVATIONS
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	M. DOMINGUEZ Cédric	03.89.70.54.69	
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	M. PROBST Patrice	03.89.08.20.52	
ACSL	Mme WOLF Marie-Paule	03.89.40.44.72	Gestion salle polyvalente et réservations
ASSOCIATION ILL DETENTE	Mme MISSLIN Bernadette	03.89.40.44.69	Cours de DO-IN
ASSOC. DE JUMELAGE AVEC VASSELAY	Mme LINDER Jocelyne	03.89.40.30.07	
ASSOC. DU MUSEE DES AMOUREUX ET DU PATRIMOINE SUNDGAUVIEN	Mme GRIMLER Geneviève	03.89.40.50.47	
SUND'GO'THAI ANIMATION	M. GUTZWILLER Eric	06.19.44.13.60	
CLUB DU 3EME AGE	Mme MONA Brigitte	03.89.40.33.95	
CONSEIL DE FABRIQUE DE L'EGLISE	M. VILLERMET Mickaël	03.89.08.22.03	
GROUPE THEATRAL DE WERENTZHOUSE	Mme KLOPFENSTEIN Nicole	03.89.40.40.71	
UNION SPORTIVE	Mme BLIND Mélanie	06.31.63.28.66	Tennis de table
ACCW	Mme STACKLER Annette	03.89.40.44.49	Organisation marché de Noël et autres manifestations
ASSOC. KLIKA OHNA MASS	M. KEMPF Cédric	S'adresser à la mairie	



EDITO DU MAIRE

« La vie, ce n'est pas d'attendre que l'orage passe, c'est d'apprendre à danser sous la pluie » - Vive l'été ! 🌞

Mesdames, Messieurs, chers concitoyens,

Un été bien arrosé, avec un mois de juillet frais et pluvieux et avec l'arrivée d'une 4^{ème} vague de la Covid 19 dont on pensait que la saisonnalité présumée épargnerait l'été... Cette pandémie du Covid-19 démontre, semaine après semaine, qu'elle est décidément hors normes. Depuis 18 mois, partout dans le monde, elle impose des contraintes que jamais personne n'aurait imaginées dans nos démocraties. Peut-être est-ce d'ailleurs parce que ce virus est atypique, imprévisible et finalement incontrôlable – sans une immunité vaccinale qui n'est pas pour demain – qu'il déclenche aussi tant de fantasmes.

La mise en place du pass sanitaire va encore révolutionner nos habitudes et notre quotidien. Présenté comme un moyen de retrouver un semblant de vie normale... par le Gouvernement, est-ce de trop ? ou pas assez ? (vaccination obligatoire pour toute la population recommandée par certains médecins), il ne m'appartient pas de juger une décision prise après avis d'experts et de scientifiques.

À notre niveau, nous appliquerons les mesures qui nous sont demandées en faisant preuve de bon sens et de pragmatisme afin de permettre à tous de retrouver une certaine « normalité ».

Fortement mise à mal par les restrictions sanitaires, les couvre-feux et les confinements successifs, la vie associative peine à reprendre ses droits. Ainsi, nos associations ont vu leur activité fortement réduite, voire totalement occultée depuis plus d'un an et ceci affecte la convivialité de notre village. Ces événements qui rythment la vie communale, ces moments indispensables à notre bien-vivre nous manquent... Mais nous devons, ensemble, continuer à faire avancer le village et poursuivre les chantiers engagés, pour que notre village conserve le cap que nous avons fixé. Nous devons garder confiance en l'avenir et espérer que les prochains mois verront s'alléger les contraintes qui pèsent sur notre vie sociale et économique. La période que nous vivons est riche en protocoles de toutes sortes, constamment remaniés afin de coller au plus près de la situation. Les services de la commune n'ont guère eu de répit et je tiens à saluer ici leur investissement, d'autant plus qu'il fallait décrypter dans l'urgence des textes publiés parfois tardivement.

La crise sanitaire n'est malheureusement pas derrière nous, nous devons tous rester vigilants et continuer à respecter les gestes barrières afin que notre commune puisse progressivement revivre.

Nous croyons résolument à des lendemains meilleurs et le Conseil Municipal s'engage avec dynamisme, conviction et optimisme dans la construction du Werentzhouse de demain. Le vote à l'unanimité du budget 2021 a permis de continuer à faire avancer nos projets. De nombreux dossiers suivent leurs cours et les travaux sont mis en œuvre. Merci aux adjoints, aux conseillers municipaux, ainsi qu'aux employés communaux pour le travail accompli, malgré les contraintes sanitaires qui s'imposaient à tous.

Notre bulletin municipal continue de vous rendre compte de cette actualité diversifiée, et nous invite à prendre la vie « côté Werentzhouse » ; vous y retrouvez des thématiques qui nous sont chères et des informations sur les programmes des travaux en cours.

Comme dans beaucoup de communes, la nature a repris ses droits avec ce temps pluvieux. Notre agent technique s'affaire tous les jours de la semaine à débroussailler, tondre, nettoyer nos espaces verts. Vous aussi,

vous pouvez contribuer à entretenir notre village ! Celui-ci sera plus beau et ce sera grâce à vous ! Avec l'abolition des produits phytosanitaires, nettoyer vos trottoirs et caniveaux est d'autant plus d'actualité !

Cette période de l'année est propice à la vie en extérieur, nous aimons tous nous retrouver sur nos terrasses, dans nos jardins et nos espaces publics. Afin que ces moments restent agréables pour tous, soyons vigilants à respecter les règles du « bien vivre ensemble » comme les horaires pour les activités bruyantes. Souvenons-nous que « **notre liberté s'arrête là où commence celle des autres** ». Si vous voulez vivre dans de bonnes conditions dans notre commune à taille humaine, il faut que chacun d'entre nous veille à ne pas créer de nuisances à ses voisins...

Le lien social dans les villages n'est plus aussi fort, ni aussi naturel qu'autrefois. C'est pourquoi, au même titre que les activités des associations, la Journée Citoyenne constitue un enjeu majeur pour l'intégration des nouveaux résidents. C'est ainsi, que, malgré les contraintes et les incertitudes, la Journée Citoyenne du 29 mai dernier a été, une fois de plus, une grande réussite : une météo idéale, une soixantaine de personnes mobilisées, de nombreux chantiers pour améliorer notre cadre de vie mais surtout pour se retrouver, échanger et sourire derrière nos masques. Je tiens à vous remercier chaleureusement pour votre participation, qui montre à quel point le vivre-ensemble fait partie de l'ADN de notre village. De fait, pour faire perdurer ce lien social, cette convivialité, nous vous proposons de nous retrouver en septembre pour une nouvelle matinée citoyenne.

Au-delà des travaux à mener, c'est surtout de la bonne humeur, une occasion sympathique de faire des rencontres et de partager entre les générations... **Retenez la date du 25 septembre pour embellir notre village !**

L'entretien du village, la beauté de notre cadre de vie concourent également à notre attractivité. Certains parlent beaucoup de développement durable. À Werentzhouse, nous préférons agir à discourir ! Améliorer le quotidien est un combat toujours inachevé, aux effets à long terme, nécessitant aussi des actions souvent peu visibles... La construction d'un village relève de la volonté des hommes à créer une communauté autour de points de repères qui rythment le quotidien des habitants. Ainsi, une étude a été lancée pour la création d'une zone de loisirs en contre-bas de la salle polyvalente. L'aménagement de cet espace doit nous permettre de construire un nouveau lieu de vie aux usages multiples, doit être une invitation à retrouver la nature tout en conjuguant les loisirs et les rencontres multigénérationnelles... Je ne manquerai pas de vous tenir informés de l'avancée de ce projet structurant.

L'année scolaire écoulée fut bien particulière et nous avons su relever collectivement, avec brio, les défis qui nous ont été imposés. Soulignons la persévérance de tous les élèves, mais également l'engagement des parents, des équipes éducatives et de tous ceux et celles qui ont accompagné les élèves. Déjà la rentrée se profile... avec la mise en place et l'application de nouveaux protocoles. Espérons que l'effet de la vaccination de masse se fera sentir et continuons ensemble à faire tout notre possible pour que nos enfants retrouvent avec bonheur nos écoles...

En attendant, recentrons-nous sur le moment présent et profitons encore de l'été pour nous reposer, nous ressourcer et pourquoi pas, redécouvrir nos richesses locales et profiter pleinement de la beauté et des atouts de notre territoire.



CLIMAT : UNE HAUSSE SANS PRÉCÉDENT DES " CATASTROPHES NATURELLES "

Werentzhouse travaille, Werentzhouse bouge, Werentzhouse s'engage pour demain ! A chacune et à chacun d'entre vous, je souhaite une belle fin d'été en profitant du cadre naturel enchanteur de notre village et une rentrée sereine synonyme de bonheur, de santé et de renouveau. Prenez bien soin de vous !

Votre Maire, Eric Gutzwiller

« Tant que les hommes ne verront pas les ours blancs pleurer, les rhinocéros gémir, les hirondelles se lamenter, les abeilles appeler au secours, les séquoias implorer le ciel, ils resteront insensibles à l'extinction massive des espèces animales et végétales » -~Bernard Pivot~



Extraits des délibérations du Conseil Municipal

Séances des 10 avril et 12 juillet 2021

Membres du Conseil Municipal : M. GUTZWILLER Eric, Maire

Adjoint au Maire : MM. et Mme WOLF Hubert, MANGOLD Karine, CHONG KEE Sténio, MATHIOT Denis

Conseillers municipaux : MM. et Mmes ANTHONY Audrey, BILGER Christophe, IDRIS Grégory, KLOPFENSTEIN Nicole, LACHAT Claudia, LAMY Julien, LE FAVI Mario, MONA Brigitte, MULLER Sylvie, THEURILLAT Jonathan

Absents excusés :

Séance du 10 avril : MANGOLD Karine (procuration donnée à WOLF Hubert), LACHAT Claudia (procuration donnée à ANTHONY Audrey), MULLER Sylvie (procuration donnée à GUTZWILLER Eric)

Séance du 12 juillet : KLOPFENSTEIN Nicole (procuration donnée à GUTZWILLER Eric) ; IDRIS Grégory (sans procuration donnée)

AFFAIRES FINANCIERES

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : les comptes administratif et de gestion 2020 sont approuvés à l'unanimité. Résultat des deux sections, compte-tenu des dépenses et des recettes restant à réaliser

Section de fonctionnement : + 511932.07 €

Section d'investissement : - 21809.36 + 79263.08 € de restes à réaliser

Le déficit de la section d'investissement sera couvert par l'excédent de la section de fonctionnement.

Le compte de gestion établi par le percepteur, identique au compte administratif, est approuvé à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2021

Il est adopté à l'unanimité. Dépenses et recettes sont équilibrées comme suit :

Section de fonctionnement : 932 959.63 €

Section d'investissement : 1 019 982.07 €

CREANCES DOUTEUSES ET CONTENTIEUSES

Le conseil municipal, sur demande de la trésorerie d'Altkirch, décide de constituer une provision de 550 € pour pallier le risque associé aux créances douteuses.

IMPOTS LOCAUX : Il est décidé, à l'unanimité (moins un contre de M. LAMY J.) , de maintenir le taux de la taxe foncière non bâti et d'augmenter la taxe foncière bâtie de 6.42 % (pour mémoire, la suppression de la

taxe d'habitation se fait progressivement ; la TH sur les résidences secondaires est maintenue ; ; le taux CFE n'est plus de la compétence de la commune). La taxe d'habitation sur les résidences principales sera perçue par l'Etat et non plus les communes. Cette perte est compensée ; à partir de 2021, apparaît le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière bâtie. Le montant n'est pas forcément égal à la perte de TH enregistrée par la commune. Celui-ci peut être supérieur ou inférieur. Pour notre commune, il est inférieur (commune sous-compensée). Sera donc appliqué un coefficient correcteur calculé par l'Etat (pour 2021, 103127 €).

Taux

Taxe foncière bâtie	31.96 % (inclus transfert taux TFPB du Département et aug. 6.42 %)
Taxe foncière non bâtie	83.00 % (inchangé)

TARIFS COMMUNAUX (cimetière, location alambic, droits de place) :

Les tarifs sont réajustés comme suit :

- Cimetière : les nouveaux tarifs seront étudiés par la commission du cimetière
- Droit de place (1 journée : 20 €)
- Location alambic (10 € par jour entamé)

DEMANDES DE SUBVENTIONS A DEPOSER

Le maire est autorisé à déposer toutes demandes de subvention pour les programmes inscrits au budget primitif, dans la limite des crédits prévus.

LOGEMENT DU 10 RUE DE FISLIS—2E ETAGE

Le bail du logement a été résilié au 2.09.2021. Le nouveau loyer est fixé à 500 €.

EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES ET AUTRES EXONERATIONS

La trésorerie d'Altkirch nous informe qu'il est possible de revenir partiellement sur l'exonération de droit de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les constructions nouvelles, afin d'augmenter les recettes fiscales sans toucher aux taux 2022. En effet, cette exonération n'est pas compensée par l'Etat. Cette exonération des logements neufs peut être fixée à 40 % (minimum), 50, 60, 70, 80 ou 90 % de la base imposable ; peut ne viser que les logements neufs non financés par les prêts aidés. Il est décidé de conserver cette exonération.

AFFAIRES DOMANIALES

TERRAINS A BATIR DITS TERRAINS LANZ (grand'rue—rue des sapins)

M. le maire rappelle que M. LANZ Werner a fait don à la commune d'un terrain situé grand'rue/rue des sapins. Il s'agit

- section 3—parcelle 230 -1.19 ares : cette parcelle restera dans l'emprise de l'élargissement de la rue des sapins et doit être versée dans le domaine public
- section 3 – parcelle 229 – grand'rue : 18.55 ares : parcelle à bâtir

Au vu du marché immobilier actuel et de la forte demande d'achat de terrains à bâtir, M. le Maire et M. WOLF Hubert proposent de diviser le terrain en deux parcelles, de le viabiliser (coût estimatif : 13400 €) et de le proposer à la vente. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et autorise la vente des deux parcelles viabilisées (le prix est fixé à 12000 € l'are).

Séance du 12.07.2021 : projet d'arpentage validé (les deux parcelles auront une surface de 978 m² et 877 m²). Le maire est également autorisé à consulter des bureaux d'étude pour l'étude de sol et à passer commande.

ELABORATION DU PLU INTERCOMMUNAL

L'étude du PLU intercommunal interrompue par le COVID reprend. Les conseillers municipaux sont priés de délibérer à propos des orientations pour la commune (programmation des zones à urbaniser ; phasage, reclassement et suppression de certains secteurs mineurs...)

LE POINT SUR LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT

Sur proposition du Maire, le conseil municipal réajuste les crédits à prévoir pour certaines dépenses d'investissement (dépenses imprévues comme le remplacement du chauffe-eau de la petite salle ; crédits supplémentaires pour l'achat de bancs, réfection de chemins, achat illumination de Noël, achat d'un jeu pour l'aire de jeux). Par ailleurs, un point est fait sur les programmes d'investissement en cours

- Construction d'un hangar pour les services techniques : le bureau d'études WOLF de Werentzhouse est chargé des missions nécessaires à la mise en œuvre du projet (permis de construire, établissement du cahier des charges pour les entreprises...). Coût : 7200 € TTC.
- Bassin de rétention : les derniers arpentages sont validés.
- parking arrière de la mairie : un lampadaire Leds sera mise en place pour un montant de 3546 € TTC (devis LRE—Illfurth)
- Photovoltaïque sur le toit de la salle polyvalente : le projet est abandonné, l'étude de structure de la toiture étant défavorable
- zone de loisirs : l'ADAUHR a été consultée en vue d'établir le cahier des charges ; les commissions seront réunies pour valider le projet final
- chauffage 1 rue de Bâle : en attente d'une subvention Oktave
- sentier de découverte : les panneaux sont validés ; un supplément sera à prévoir en raison du rajout de la partie « chêne remarquable ». Il conviendra de nettoyer les emplacements avant pose des panneaux.

GESTION DE LA FORET

DROIT DE PREFERENCE

Me Anne SCHMIDT, notaire nous informe d'un projet de vente de parcelles forestières cadastrées Buchholz Stücklen – section 6 – parcelles 73-74-75-76-168/159, soit 41.19 ares pour un prix de 19500 €. La commune dispose d'un droit de préférence en vertu de l'article L331-24 du code forestier. Le conseil municipal y renonce.

ACHAT DE PARCELLES PRIVEES

Séance du 15.02.2021 : M. le maire avait fait estimer deux parcelles forestières privées attenantes à la forêt communale et qui ont de beaux bois et proposait de les acheter ; le conseil municipal avait décidé de suspendre ce point mais a néanmoins prévu des crédits au budget soit 7000 €, Il s'agit des parcelles

- parcelle 32 – section 4 : 33.56 ares et parcelle 31 – section 4 : 20.13 ares . Se rajoute la valeur du terrain nu ; les frais d'exploitation sont à déduire. A ce jour, la propriétaire de la parcelle n° 31 demande une offre de prix.

Compte-tenu de l'estimation de M. WOLF Michel et des frais importants d'exploitation, les prix sont fixés ainsi

- prix d'achat de la parcelle n° 31 – section 4 à 4000 €, inclus le prix du terrain
- prix d'achat de la parcelle n° 32 – section 4 à 2000 €, inclus le prix du terrain (en cas de volonté de la propriétaire de vendre).

COUPES DE BOIS

M. MATHIOT Denis, 4^{ème} adjoint, présente le programme de travaux d'exploitation établi le 8.06.2021 par l'UT du Sundgau. Il est approuvé à l'unanimité. Des précisions seront demandées sur le coût du façonnage des stères. Coupes prioritaires : 11R-1Aj puis 1A. Du câblage sera nécessaire pour l'exploitation des chablis.

Parcelle	Bois œuvre en m3		Bois industrie feuillus en m3	Bois industrie résineux en m3	Bois de chauffage en stères	Bois non façonné en m3	Volume total en m3
	Feuillus	résineux					
1A	72	23	180	8	171		403
1Aj	38		41				79
11R	90		97				188
chablis	70		25				95
TOTAL	271	23	344	8	171		766

Le bilan net prévisionnel est estimé à 5020 € HT.

CHASSE COMMUNALE

M. SUTTER Gérard, locataire, propose de nommer (dans son courrier du 12.06.2021) M. MAECHLING Patrice, domicilié à Ferrette en qualité de permissionnaire. Les autres permissionnaires sont M. Daniel BRUETSCHY de Steinbrunn le Bas ; M. Jacques Alain LEHMANN, domicilié à Court (Suisse) ; M. GREDER Gilles de Hégenheim.

Les conditions fixées dans le cahier des charges de la chasse (parcours cynégétique, nombre de permissionnaires sur un lot, conditions de distance notamment) étant réunies (et vu l'avis favorable de la commission dite 4C), accord est donné.

AFFAIRES GENERALES

COMCOM SUNDGAU

Le conseil municipal donne un avis favorable (à l'unanimité) au transfert à la Communauté de Communes Sundgau de la compétence « organisation de la mobilité ». Il s'agit de l'organisation des services de transport à la demande, de mobilités actives, de voiture partagée, de mobilité solidaire, de transport scolaire et régulier. La communauté de communes ne souhaite pas assurer la compétence du transport scolaire qui est actuellement assurée par la Région.

PAYS DU SUNDGAU—instruction des autorisations d'urbanisme

Une convention a été signée entre la commune et le PETR en 2017. A sa création, le service ADS a été calibré pour fonctionner avec quatre agents. L'augmentation constante de l'activité (17% entre 2018 et 2020), comme celle du temps consacré à l'accueil et à l'accompagnement des projets impose aujourd'hui un renforcement de l'équipe pour maintenir une offre de service de qualité. Afin de faire face à cette nécessité, une augmentation de 10% de la tarification a été votée par le Conseil Syndical du Pays du Sundgau le 3 mars 2021. La signature d'un avenant est proposée afin d'intégrer ces nouveaux tarifs. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

MOTIONS

Les motions suivantes ont été prises à l'unanimité des membres

- Motion contre le projet Hercule (projet de restructuration d'EDF) : qui ouvrirait EDF Vert à l'actionnariat privé et qui risquerait d'affecter la qualité des services publics
- Motion concernant la DGF Dérogatoire : la Dotation Globale de Fonctionnement actuellement versée directement aux communes serait versée à la Comcom Sundgau qui redistribuerait la DGF aux communes selon de nouveaux critères fixés par elle.
- Motion en faveur de la modification des conditions de création des communes nouvelles : demande au Parlement de rajouter dans le projet de loi dit 4D la consultation de la population avant la création d'une commune nouvelle.
- Consultation du Plan de Gestion des Risques d'Inondation 2022/2027 : avis défavorable au projet, les zones à risques ayant été définies aléatoirement et les règles dans ces zones étant démesurées.

COMMUNICATIONS DIVERSES ET INTERVENTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Bureau de l'association foncière : le nouveau bureau est installé. Président : M. MONA Bernard, ; Vice-Président : M. GUTZWILLER Eric ; Secrétaire : M. MISSLIN Christian

Rue du muguet et rue des chênes (sécurité) : demandes de riverains souhaitant que la vitesse dans ces rues soient limitées. Avis favorable est donné pour la rue du muguet (le maire envisage de l'étendre à l'ensemble des quartiers dans ce secteur) ; avis défavorable pour la rue des chênes : il s'agit d'une impasse et seuls les riverains la pratiquent.

Consommation électrique 2020 : la consommation pour les lampadaires extérieurs notamment a fortement baissé (en raison notamment de la mise en Leds).

Antenne de téléphonie : projet de raccordement de Free à l'antenne Orange existante

Jobs d'été : LAMBING Mattéo et MORE Mazarine ont été retenus pour une période de 15 jours à raison de 20 h par semaine

M. LAMY Julien

- comcom Sundgau : ne comprend pas pourquoi les taxes relatives à l'assainissement doivent être payées par les usagers qui ne sont pas encore raccordés au tout à l'égout. Réponse du maire : notre commune est considérée comme assainie au vu des autres agglomérations. Il s'agit de solidarité entre les membres de la Comcom et de nombreux chantiers sont encore à prévoir.

- Transfert de compétences : Il met en garde le conseil municipal sur le transfert systématique des compétences communales aux instances intercommunales privant les élus de pouvoir décisionnaire dans de plus en plus de domaines. Réponse du maire : le maire y consent mais néanmoins certains transferts de compétence sont obligatoires, d'autres sont motivés par l'impossibilité pour une commune de travailler seule car le coût est trop important (exemple : ramassage des OM).

Le compte-rendu intégral de chaque séance du Conseil Municipal est publié sur la site internet de la commune et affiché en mairie.

L'ETAT CIVIL

NAISSANCES

Noé, né le 13 juin 2021

Fils de Thomas SPECKLIN et de Laura BISEL

Toutes nos félicitations aux heureux parents !



MARIAGES

Timothée PERRON et Chloé DI SCALA

Se sont mariés à Mulhouse le 10 juillet

Thomas SINGER et Stéphanie WOLF

Ont dit oui à Hubert WOLF, adjoint et officier de l'état civil, père de la mariée le 17 juillet dernier

Nos vœux de bonheur les accompagnent !

DECES

Mme Angèle NIGLIS, notre doyenne, nous a quittés le 3 juillet à l'aube de ses 95 ans

Nous présentons nos condoléances à sa famille.

Les familles/personnes qui ne souhaitent pas figurer sur la liste des événements de l'état civil (naissance-mariage-décès) sont priées de le signaler au secrétariat de la mairie.

ZONE 30 DANS LES RUES DES ANEMONES, LILAS, MUGUET, PIVOINES, ROSES ET VASSELAY

De plus en plus de riverains nous signalent une vitesse excessive des véhicules dans les lotissements. Avant de mettre en place des ralentisseurs (ou autres aménagements plus coûteux), efficaces mais qui créent des nuisances sonores et après consultation du conseil municipal, il a été décidé de limiter la vitesse dans les rues ci-dessus à 30 km/h. Cette mesure sera effective dès que les panneaux auront été posés et l'arrêté transmis.

L'excès de vitesse dans les lotissements est la plupart du temps dû aux habitants du quartier. Alors, merci d'être prudent, civique et de respecter les vitesses et priorités. Un seul moment d'inattention peut dévaster plusieurs familles y compris celle du conducteur....

LES GRANDS ANNIVERSAIRES



Mois de juillet 2021

le 5 juillet	ROSENKRANZ Eugène	93 ans
le 8 juillet	ROTHLISBERGER Magdalena	70 ans
le 11 juillet	SCHMITT Clémence	74 ans
le 25 juillet	SORDELET Colette	84 ans

Mois d'août 2021

le 1er août	KETTELA Pierre	91 ans
le 1er août	HATSTATT Madeleine	82 ans
le 1er août	LEROUX Paulette	89 ans
le 4 août	HATSTATT Marcel	87 ans
le 11 août	ACEDO Monique	78 ans
le 21 août	SCHREIBER J-Henri	71 ans
le 22 août	GUTZWILLER Robert	83 ans
le 22 août	SCHOERLIN Joseph	72 ans
le 23 août	VERNON Eric	71 ans

Mois de septembre 2021

le 1er septembre	ROSENKRANZ Denise	86 ans
le 3 septembre	HOLLER Rose - Marie	78 ans
le 4 septembre	MARTI Walter	88 ans
le 16 septembre	HARNIST Gabrielle	78 ans
le 18 septembre	MULLER Thérèse	94 ans
le 23 septembre	KUGELIN Maurice	72 ans
le 30 septembre	GELAS Christiane	77 ans

Mois d'octobre 2021

le 1er octobre	PROBST Marie-Thérèse	73 ans
le 2 octobre	RUFFNY Pierre	88 ans
le 10 octobre	REY Madeleine	84 ans
le 11 octobre	HEINIS Christiane	81 ans
le 12 octobre	GUSSY Marie-Louise	74 ans

le 13 octobre	MONA Bernard	70 ans
le 13 octobre	SFOGGIA Angela	71 ans
le 18 octobre	HARNIST Albert	78 ans
le 22 octobre	ACEDO Lucien	77 ans
le 28 octobre	KETTELA Fernande	87 ans
le 31 octobre	UHLIN Roswitha	78 ans

Mois de novembre 2021

le 12 novembre	DREHER Gilbert	85 ans
le 12 novembre	SCHEIDECK Françoise	77 ans
le 26 novembre	LEBREC Jacques	78 ans

Mois de décembre 2021

le 2 décembre	MULLER André	94 ans
le 7 décembre	LACHAT Erwin	85 ans
le 11 décembre	WILD René	74 ans
le 14 décembre	MANGOLD Christiane	87 ans
le 24 décembre	STAEGEMANN Brigitte	82 ans
le 27 décembre	DOPPLER Eugène	80 ans

Les personnes qui ne souhaitent pas figurer sur la liste des anniversaires (à partir de 70 ans) sont priées de le signaler au secrétariat de la mairie

VOS PHOTOS SAISONNIERES

Nouvelle rubrique annoncée dans le dernier bulletin, voici les premières photos saisonnières de notre village qui nous ont été envoyées. Merci et n'hésitez pas à nous transmettre vos photos d'été, automne et hiver pour le prochain bulletin (avant le 15.12).



Photos prises par Isabelle HOFFER

A NOS AINES, TOUS NOS VOEUX

Le Maire et les Adjoints ont eu le plaisir de reprendre leurs visites auprès des aînés qui le souhaitent et qui ont fêté un grand anniversaire. Tous nos vœux de santé à toutes et tous !

Mme BAUMLIN Marie-Jeanne, 80 ans le 3 mai



M. HOLLER Pierre, 80 ans le 7 juin



Mme GUTZWILLER Marie Marguerite,
80 ans le 20 juin ⇨



PROBST Jean-Pierre, 85 ans le 7 janvier

RUFFNY Thérèse, 85 ans le 11 mai

RUFFNY Marie-Rose, 91 ans le 4 juin

TINTORI Rosetta, 91 ans le 22 juin

KEMPF Arlette, 85 ans le 26 juin

ROSENKRANZ Eugène, 93 ans le 5 juillet

KETTELA Pierre, 91 ans le 1er août



INFORMATIONS MAIRIE

Consultez notre site : www.werentzhouse.fr et notre page facebook
<https://www.facebook.com/werentzhouse>

CONCOURS VILLAGE FLEURI 2021

Comme chaque année au courant de l'été, la commission fera le tour du village pour admirer et prendre note de toutes les maisons fleuries. Une mise à l'honneur sera faite lors des vœux de la Commune, nous l'espérons, en janvier.

CONGES D'ÉTÉ

Le secrétariat de la mairie sera fermé du 30 août au 11 septembre.



La permanence des élus du lundi de 18 h à 19 h est maintenue tout au long de l'été.

TRAVAUX BRUYANTS : BRICOLAGE, TONTE, DEBROUSSAILLAGE,

Pour de bonnes relations de voisinage, veuillez respecter les horaires réglementaires (arrêté municipal n° 38/2010—version intégrale disponible en mairie)

Afin de permettre à chaque habitant de profiter d'une période de calme et de repos, il est rappelé que

Tous travaux bruyants professionnels doivent s'interrompre entre 20 h et 7 h du matin et toute la journée des dimanches et jours fériés.

Les travaux de bricolage ou de jardinage bruyants réalisés par les particuliers ne sont autorisés que les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 20 h.

SECONDE JOURNEE CITOYENNE 2021

La première journée citoyenne du mois de mai a connu un franc succès et sur proposition des participants, il a été décidé de reconduire l'opération **SAMEDI LE 25 SEPTEMBRE 2021 (de 7 h 30 à 13 h)**, si les conditions sanitaires le permettent.

Il y a tant à faire ! Inscrivez-vous et participez à l'embellissement de la commune ! (voir flyer joint)

QUETE POUR LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Nous sommes tous concernés d'une manière ou d'une autre par cette maladie et pouvons apporter une petite contribution à la lutte contre le cancer. L'Association, après une année sans collecte au porte à porte, a besoin de dons. Nous lançons un appel aux bonnes volontés.

Offrez un peu de votre temps et venez rejoindre l'équipe des quêteurs de Werentzhouse (quête pendant les mois d'août et de septembre).

LOGEMENT DU 10 RUE DE FISLIS (MAIRIE) - 2EME ETAGE

Le logement du deuxième étage de la mairie est proposé à la location dès le 1er octobre 2021. Les candidats sont priés de s'adresser au secrétariat de la mairie.

Il s'agit d'un appartement mansardé de 3 pièces avec cuisine équipée, chauffage gaz individuel, espace extérieur commune à deux appartements, cave privative. Le loyer a été fixé à 500 € mensuels.



INONDATIONS ET COULEES DE BOUE

Lors des dernières grosses pluies, certains fossés ont débordé parce que des branches, feuilles, objets divers obstruaient les écoulements. Aussi, merci de jeter un œil sur le fossé, regard.... situé près de chez vous et signaler toute anomalie à la mairie.

IL EST OBLIGATOIRE DE TAILLER VOS HAIES, ARBRES ET ARBUSTES S'ILS DEPASSENT SUR LE DOMAINE PUBLIC

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage. En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou son représentant ou son locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur rue (idem pour les chemins et sentiers).

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.

LA PAELLA S'INVITE SUR LE PARKING DU RESTAURANT DU BURAHUS

Retrouvez E VIVA LA PAELLA tous les mercredis des semaines impaires à partir du 18 août et venez découvrir cette excellente paëlla préparée sur place ! Vente à emporter de 18 h à 19 h 30.

Contact : Christian et Mandy GIRARD au 06.30.28.60.15 ou SMS ;
<https://www.facebook.com/E-Viva-La-Paella-107297102724673/>



IDENTIFIER SA BOITE A LETTRES EST IMPORTANT

Ça tombe sous le sens... et pourtant, combien de boîtes aux lettres reste vierges de toute inscription, pas de numéro de maison, pas de nom... **Inscrire lisiblement les noms-prénom de toutes les personnes qui habitent à une adresse sur la boîte aux lettres est vivement conseillé pour recevoir correctement son courrier** (les tournées des facteurs changent régulièrement et ils ne connaissent plus forcément les habitants). Dans les immeubles collectifs, s'il n'y a pas de nom, le facteur n'est pas en capacité de mettre les envois dans la bonne boîte, dans ce cas le courrier repart vers l'expéditeur.

Le courrier recommandé doit être remis « à la personne » donc il est essentiel d'avoir un nom sur une boîte aux lettres.

LA JOURNEE CITOYENNE DU 29 MAI

Jeunes et moins jeunes.... Au cimetière, en forêt, à la peinture, aux espaces verts.... encore et toujours motivés.... Si enthousiastes que nous vous proposons une deuxième journée citoyenne en septembre Merci à tous les participants du mois de mai !



ACTUALITES ET CHANTIERS EN COURS

PASSAGE DU TOUR D'ALSACE DANS NOTRE COMMUNE

LE 22 JUILLET 2021 (sens Durmenach—Bouxwiller)



PLUIES EXCEPTIONNELLES DE LA SEMAINE DU 14 JUILLET

L'Ill a quitté son lit



Elles avaient fort à faire autour de
la salle polyvalente ...
essai globalement réussi !





UN PETIT MOT SUR L'USW WERENTZHOUSE

Comme vous le savez peut-être, parmi les associations de notre commune, il y en a une qui depuis des décennies vous propose la pratique du Tennis de Table. C'est l'Union Sportive de Werentzhouse.

Nous proposons aux jeunes et aux moins jeunes un entraînement approprié chaque mardi soir entre 19 h et 20 h pour les jeunes, et de 20 h à 22 h pour les adultes. Ces entraînements ont lieu dans la salle polyvalente de notre village.

Jusqu'à présent, nous avons 3 équipes séniors et 2 équipes jeunes qui participaient au championnat CDSLS (Comité Départemental des Sports et Loisirs Sportifs). Les rencontres du championnat ont lieu le mercredi soir pour les adultes, et le mardi soir pour les jeunes, contre d'autres associations haut-rhinoises.

Depuis que la pandémie liée à la Covid-19 sévit, le championnat est à l'arrêt, mais si la situation sanitaire le permet à l'automne (mi-septembre), il reprendra avec le même nombre d'équipes, du moins chez les adultes. Pour assurer la continuité et la pérennité de notre association, nous sommes toujours à la recherche de nouveaux joueurs, qu'ils soient jeunes ou adultes.

Alors, si cette petite présentation suscite votre intérêt, que vous soyez débutants ou que vous affichiez déjà une certaine maîtrise de la petite balle blanche (ou jaune), n'hésitez pas à contacter les personnes suivantes: *Mélanie Blind* / présidente (06 31 63 28 66) ou *Huwylér Gilbert* / responsable sportif (06 08 68 45 89). Ils sauront vous donner de plus amples renseignements.

Le Comité de l'USW

ACSL (Association de culture, sports et loisirs)

Bonjour à toutes et à tous,

Malheureusement, le virus Corona est toujours là. Il est impossible de faire des prévisions sérieuses sur l'évolution de la situation au cours des prochains mois. Nous n'organiserons donc pas d'événements cette année. Notre Assemblée Générale a eu lieu le vendredi 6 août à 19 h à la salle polyvalente. Merci à tous les participants. Nous sommes toujours à la recherche de membres pour notre comité. Une bonne ambiance est garantie ! Si vous êtes intéressés, veuillez contacter Christian WELKER—tél. 06.07.11.31.29

Restez en bonne santé et à bientôt !

Le Comité de l'ACSL

ACCW (ASSOCIATION CULTURE ET CREATIVE DE WERENTZHOUSE)

Mesdames et Messieurs,

Quelques mots pour vous donner des nouvelles de l'ACCW. Cela ne change pas beaucoup par rapport à l'année passée. Si les conditions sanitaires le permettent, ce que nous espérons vivement, **le marché de Noël se tiendra les 13 et 14 novembre**. Nous pensons que nous avons tous besoin de nous retrouver.

En attendant, nous vous souhaitons de belles vacances, une bonne santé !

Annette STACKLER, Présidente et son Comité

ASSOCIATION DE JUMELAGE WERENTZHOUSE—VASSELAY

Une année particulière s'est écoulée. Sans doute avez-vous aussi été perturbés... Toutes les associations ont eu du mal à tenir et essaient de reprendre une vie que nous espérons meilleure ! Toujours en raison de la Covid et des mesures sanitaires imposées, nous n'organiserons pas notre soirée lard cette année.

Nous envisageons notre voyage à Vasselay, peut-être comme d'habitude, le week-end de l'Ascension c'est à dire du 26 au 29 mai 2022. De tout cœur nous souhaitons reprendre une vie normale !

Merci pour votre fidélité et votre soutien inconditionnel. Bel été et surtout bonnes vacances à vous tous.

Jocelyne Linder, présidente et le comité

JOURNEE DU PATRIMOINE ET DES MOULINS DU 27 JUIN 2021

Bonjour à tous

Après cette journée ensoleillée pour se retrouver entre amis et en famille, nous souhaitons remercier toute les personnes qui sont venues découvrir ou re-découvrir le moulin ainsi que tous les bénévoles qui ont aidé à ce que cette journée soit une réussite.

Un grand merci pour votre présence et votre participation !

Joseph, Claudia, Mélanie, Fabrice, Elodie et Théophile

Histoire du moulin

Il est possible de retranscrire l'histoire de l'usine hydraulique à partir du XVIIIème siècle.

Vers 1780, Jean HOLLER reprend le moulin avec sa femme ROTTNER Anne-Marie. Ils deviennent parents d'une fratrie de 7 frères et sœurs.

En 1805, Jean HOLLER qui est à ce moment-là à la recherche de plus de rentabilité et de puissance, fait démonter les roues à aubes et fait installer une turbine. En 1807, il décide de faire retirer la turbine puisqu'il n'y avait pas assez de hauteur de chute et la remplace par 3 roues à aubes en bois. L'une était utilisée pour alimenter le foulon à chanvre, la seconde pour la batteuse et la dernière permettait de faire tourner le mécanisme intérieur pour faire de la farine.

En 1950, les roues en bois ont été remplacées par la roue en fer.

Erwin LACHAT était le dernier meunier de WERENTZHOUSE ; son activité au moulin a cessé en 1964. Il vivait, avec son épouse et ses 4 enfants de ses exploitations agricoles qu'ils avaient continué après l'arrêt du moulin. En 1982, la grange a été détruite par les flammes ; Erwin et sa femme Agnès sont allés travailler en usine, ont construit une nouvelle maison et ont quitté le moulin.

Très vite, Joseph, leur fils est retourné au moulin pour y habiter. En 1994, Joseph et Claudia se sont rencontrés et ils ont commencé les travaux de rénovation. En 1996, ils se sont mariés et ont emménagé dans la première moitié rénovée. En 1997 et 1999, sont nées Mélanie et Elodie ; il a donc fallu rénover la deuxième moitié du moulin.

Depuis, le moulin ne cesse d'évoluer afin de transmettre son histoire et de faire vivre le patrimoine sundgauvien.



L'intervention des pompiers au CP et en maternelle : le 18 juin 2021



Le vendredi matin, nous avons fait du secourisme avec Raphaël Rueher. Si un enfant s'étouffe, il faut le tapoter sur les omoplates. Si une personne est inconsciente, il faut la mettre en position latérale de sécurité.



L'après-midi, Aurore Gempin était sur la grande échelle. Elle a arrosé le terrain de foot avec sa lance. Puis, nous avons pu utiliser des lances d'incendie. Il fallait faire tomber des balles avec le jet d'eau. Ensuite, nous avons essayé les uniformes et regardé les camions et la grande échelle.

Après la visite des véhicules, les pompiers sont tout de suite partis avec l'ambulance, car il y avait un accident.

Cette année, les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 ont eu l'idée de réhabiliter le jardin qui existait à côté de l'école de Roppentzwiller. Pour cela, ils ont eu l'aide d'Adrien, un animateur de la Maison de la Nature d'Altenach.



Maintenant, nous nous occupons très bien de notre jardin et des petites bêtes qui vivent dedans. Nous sommes très impatients de pouvoir récolter le fruit de notre travail.

Justine, Anaïs, Kübra et Léna

Voilà ce que nous avons appris...

Les plantes amies

Il est judicieux d'associer certaines plantes dans le jardin.

Les carottes et les oignons se protègent entre eux, les choux et la ciboulette aussi.

Les haricots et le maïs poussent ensemble, le maïs pouvant servir de tuteur aux haricots rames.

Amélia, Gallia, Léane et Lorie



Les types de plantations

Au moment de planter, nous avons appris que tous les semis ne se font pas de la même façon :

- On peut planter en sillon c'est-à-dire planter en plusieurs lignes.
- On peut planter en poquet : mettre plusieurs graines dans un même trou.
- On peut mettre des tipis quand on plante des haricots pour faire grimper les plantes comme les haricots ou les pois rames.
- On peut aussi semer à la volée.
- On peut pousser la terre pour donner une direction à la plante.
- Il est conseillé de buter les pommes de terre pour avoir une meilleure récolte.

Enola, Maria, Charlie et Florent

L'importance des insectes

Les insectes sont importants pour le jardin. Les vers de terre aussi car ils mélangent la terre. Les pucerons ne sont pas bons pour les plants car ils mangent les feuilles. Les coccinelles se nourrissent de pucerons, ce sont donc des alliées du jardinier. Les bêtes du sol sont importantes pour la nature et pour les plantes. Il faut les préserver ! Evitons les pesticides !

Les bêtes utiles pour le jardin ou pas

Utiles	Nuisibles
vers de terre	larve
abeille	chenille
papillon	limace
coccinelle	escargot

Mathias, Thibault, Adan et Gabriel
Louise, Eva, Lily et Zoë

Le développement des végétaux

Les plantes ont besoin : d'eau ; de terre ; de soleil

Pour se reproduire, la plante fait des graines qui se trouvent à l'intérieur du fruit. Pour cela, la plante a besoin d'insectes pollinisateurs comme les abeilles pour déposer le pollen sur le pistil et permettre la fécondation de la plante et ensuite, la formation du fruit.

D'autres plantes, comme les fraisiers, se reproduisent par marcottage : elles fabriquent un nouveau plant.

Les pommes de terre fabriquent d'autres tubercules qui donneront d'autres pommes de terre.

Samuel, Théo, Bastien et Liam

Le cycle de la matière

En automne, les feuilles tombent au sol. Les bactéries commencent par les ramollir. Les collemboles, acariens, iules et autres petites bêtes du sol les dégradent en petites particules. L'escargot aussi mange et digère des feuilles.

Les feuilles commencent à être trouées et peu à peu désintégrées. Les vers de terre mélangent la terre.

Il ne reste plus que des morceaux microscopiques que des bactéries transforment en nutriments et minéraux.

Ces nutriments et ces minéraux vont être absorbés par les plantes et le cycle de la matière recommence.

Sélène, Margot et Tim

ASSISTANTS MATERNELS

Et pourquoi pas vous ?

Un métier à forte dimension humaine

L'assistant maternel veille au développement, à l'épanouissement et à l'éveil au quotidien des enfants qu'il accueille à son domicile : repas, soins, sieste de l'enfant, jeux intérieurs et extérieurs, sécurité affective, socialisation, etc...

Pour exercer ce métier, aucun diplôme spécifique n'est requis mais de nombreuses qualités humaines sont nécessaires :

- L'écoute et la patience
- La créativité et l'organisation
- La responsabilité et la vigilance
- L'adaptabilité et une bonne résistance physique et émotionnelle

Pour accueillir des enfants à son domicile, l'assistant maternel doit obtenir un agrément du Conseil Départemental valable 5 ans renouvelable. Pour cela :

- Il faudra participer à une réunion d'informations sur le métier, organisée par le service de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Conseil Départemental puis remplir un dossier de candidature et passer un contrôle médical.
- Un travailleur social rencontrera le candidat à domicile pour échanger autour de ce métier. Un professionnel de PMI visitera le logement afin de vérifier si les conditions d'accueil, d'organisation et de sécurité sont remplies.
- Une formation gratuite de 120 heures lui permettra ensuite d'accueillir un ou plusieurs enfants.



Parents, pourquoi choisir l'accueil chez un assistant maternel ?

L'assistant maternel travaille en totale autonomie, comme un indépendant. Il est embauché par le parent qui devient son employeur.

La confiance entre parents et professionnel est incontournable pour une relation stable et durable. L'accueil chez l'assistant maternel doit être en adéquation avec les souhaits éducatifs des familles.

Ce mode de garde permet à l'enfant de s'épanouir dans un milieu familial, entouré souvent d'autres enfants, ce qui le conduira vers une entrée à l'école en douceur.



Vous souhaitez exercer ce métier ou vous cherchez un mode de garde ?

Toutes les informations liées à cette profession sont à retrouver dans les **Relais Assistants Maternels (RAM)**. Le RAM est un service public gratuit, c'est un lieu d'informations, de soutien et d'accompagnement pour les assistants maternels dans leur pratique professionnelle mais aussi pour les parents à la recherche d'un mode de garde ou déjà employeur d'un assistant maternel.

Le RAM est aussi un lieu de vie. Des activités y sont proposées toute l'année comme des ateliers (éveil musical, créatifs, psychomotricité, contes, ...), des ateliers parents-enfants, ou des temps de rencontres et d'échanges.

Le RAM propose également aux professionnels de la formation sur des thèmes variés (gestes de premiers secours, le développement de l'enfant, etc...)

Sur le territoire du Sundgau, il existe **5 RAM** répartis selon un secteur géographique défini.

Vous trouverez toutes les informations sur le site de la CCS : **www.cc-sundgau.fr**

Vous souhaitez travailler à domicile et exercer cette profession, prenez contact avec le RAM de votre secteur :

Relais Assistants Maternels LES COCCINELLES

**7, rue des Ecoles
68560 HIRSINGUE
Tél : 09 61 67 49 21**

lescocinelles.ram@cc-sundgau.fr

Relais Assistants Maternels LES CIGOGNES

**1, Grand rue
68720 ILLFURTH
Tél : 03 89 25 55 68**

lescigognes.ram@cc-sundgau.fr

Relais Assistants Maternels LA CHARABIOLE

**Av. du 8^e rgt de Hussards
Quartier Plessier, Bat 3
68130 ALTKIRCH**

**Tél : 03 89 08 36 25
03 89 08 36 20
lacharabiole.ram@cc-sundgau.fr**

Relais Assistants Maternels L'ILL AUX TRÉSORS

**2 rue du stade
68640 MUESPACH-
LE-HAUT**

**Tél : 03 89 68 65 43
illauxtresors.ram@cc-sundgau.fr**

Relais Assistants Maternels LES BARBAPAPAS

**3A route de Lucelle
68480 FERRETTE**

**Tél : 03 89 08 24 06
lescocinelles.ram@cc-sundgau.fr**



Surveillance entomologique et lutte anti-vectorielle (LAV) en Grand Est



Participez à la surveillance du moustique tigre !

www.grand-est.ars.sante.fr

Le moustique tigre (*Aedes albopictus*) fait l'objet d'un suivi spécifique car il peut, dans certaines conditions très particulières, transmettre la dengue, le chikungunya ou le Zika*. Une fois implanté dans un secteur, il est très difficile de l'éliminer.

Le dispositif de surveillance mis en place par l'Agence Régionale de Santé Grand Est, en lien avec des opérateurs habilités pour la surveillance entomologique et la lutte anti-vectorielle, vise à détecter précocement son implantation.

Reconnaître le moustique tigre



De nombreuses espèces de moustiques coexistent et peuvent être confondues. Voici des indices pour reconnaître le moustique tigre :

- Il est **tout petit** (environ 5mm, soit plus petit qu'une pièce de 1 centime, ailes et trompe comprises) ;
- Il est **noir avec des rayures blanches** (pas de jaune) sur le corps et les pattes ;
- Il vit et **pique le jour et en soirée** (ce n'est pas lui qui vous empêche de dormir).

Signaler sa présence

Le moustique tigre est actif dès le printemps et jusqu'en novembre. **Vous pensez avoir reconnu le moustique tigre ? Prenez-le en photo et signalez sa présence sur le portail : <https://signalement-moustique.anses.fr>**

- Nos experts pourront ainsi confirmer l'identité du moustique (conservez-le si possible entre 2 couches de coton, au cas où nos experts en aient besoin ultérieurement).
- Votre aide permettra de localiser plus précisément les zones où le moustique tigre est implanté pour initier, si possible, les actions de lutte.

Agir pour se protéger et éviter sa prolifération

Chaque femelle moustique tigre pond environ 100 œufs par ponte. Au contact de l'eau immobile (même en petite quantité), ces œufs donnent des larves. **C'est là qu'il faut agir !**

➞ PARTOUT ET MAINTENANT :

- **Neutralisons les endroits où de l'eau peut se trouver (supprimons, rangeons, etc.),** à l'intérieur comme à l'extérieur : seaux, fûts, coupelles des pots de fleurs, pneus usagés, encombrants, jeux d'enfants ;
- **Vérifions le bon écoulement des eaux de pluie ;**
- **Couvrons hermétiquement les réservoirs d'eau** avec un couvercle étanche, un voile moustiquaire ou un simple tissu : bidons d'eau, citernes, bassins ainsi que les piscines hors d'usage.

* L'apparition de cas en métropole nécessite qu'un moustique tigre pique un malade revenant d'un pays où sévissent ces maladies et transmette le virus lors d'une 2^{ème} piqûre à une personne saine.

A noter : Il n'existe aucune preuve de transmission de la COVID-19 à travers les moustiques. La COVID-19 se transmet entre humains, via les gouttelettes respiratoires.

En savoir plus > sur notre site internet : www.grand-est.sante.fr

1. [Collectivités territoriales > Sécurité sanitaire et salubrité > Espèces nuisibles à la santé > La lutte anti-vectorielle \(LAV\)](#)
2. [Grand public > Protégez votre santé > Espèces nuisibles à la santé > Moustique tigre et maladies vectorielles](#)

La profession agricole se mobilise pour affronter un nouveau défi : développer le non-labour pour protéger l'eau.

Tous les cours d'eau français, des plus petits ruisseaux aux plus grands fleuves, sont classés selon leur état pour bénéficier de mesures de protection particulières. Ainsi, la partie amont de l'Ill a été classée prioritaire et bénéficie avec l'ensemble de ses affluents d'un plan d'actions agricoles pour reconquérir et maintenir une bonne qualité de l'eau. Ce plan d'actions s'inscrit dans le cadre de l'opération **Agr'eau Sundgau** animée par la Chambre d'Agriculture d'Alsace.



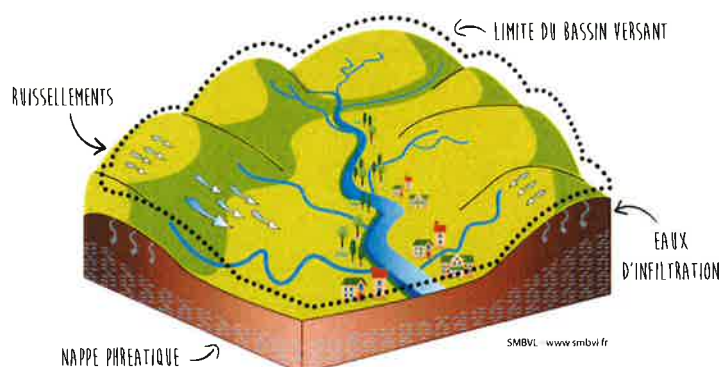
Figure 1.
Résurgence de l'Ill
à Ligsdorf

L'opération Agr'eau Sundgau a été créée pour préserver la qualité des eaux superficielles vis-à-vis des nitrates, des phytosanitaires et des coulées de boue en développant des pratiques agricoles compatibles avec le respect de la qualité de l'eau et sans perte de revenus pour les agriculteurs. Elle s'articule autour des grands principes que sont le **volontariat** des agriculteurs et les **partenariats** avec l'ensemble des acteurs du monde agricole pour communiquer sur les pratiques agricoles permettant de protéger la qualité des eaux.

Encadré 1. Qu'est-ce que l'opération Agr'eau Sundgau?

Le bassin versant désigne l'ensemble du territoire drainé par un cours d'eau principal et par ses affluents. Ses limites sont définies à partir des points les plus élevés (lignes de crêtes ou de partage des eaux) qui déterminent la direction d'écoulement des eaux de ruissellement jusqu'au cours d'eau principal. Ces limites sont donc naturelles et indépendantes des limites administratives avec lesquelles nous sommes familiers.

Chaque goutte d'eau sur ce territoire s'écoule et arrive vers un même point de sortie. Ce point est appelé l'exutoire du bassin versant.



Encadré 2. Qu'est-ce qu'un bassin versant ?



Pourquoi bassin de l'Ill ?

Le bassin versant de l'Ill amont occupe 380 km² sur la partie centrale de la région naturelle du Sundgau, entre Winkel et Mulhouse. Il compte 72 communes et 35 350 habitants. 600 exploitations y sont recensées, occupant 17 000 ha de surface agricole.

Du fait de son relief vallonné et de la présence de sols limoneux, ce territoire est sensible à l'apparition des ruissellements et des coulées d'eau boueuse. Or, ces dernières emportent des particules polluantes en provenance de champs agricoles et des routes. C'est pourquoi, l'objectif principal de cette opération est de développer le « non-labour », une technique agricole permettant de lutter contre l'apparition du ruissellement dans les champs agricoles.

Pour atteindre des résultats au niveau de la qualité de l'eau et du développement de cette pratique, différents leviers d'actions sont mis en œuvre. Notamment, les fiches et les courriers techniques sont diffusés auprès des agriculteurs, les démonstrations chez les agriculteurs ayant déjà changé leurs pratiques sont organisées et plusieurs essais sont mis en place.



Le non-labour, c'est quoi exactement ?

Pratiquer le non labour veut simplement dire que l'on travaille le sol mais sans utiliser la charrue !! Le sol est travaillé avec des outils à dents et/ou à disques qui vont mélanger la terre et les résidus de culture dont une partie va rester en surface.

Et pourquoi est-il efficace contre l'érosion ?

Lorsque la parcelle est labourée, la charrue enfouit tous les résidus de culture. Si la charrue est remplacée par un déchaumeur à dents par exemple, même en travaillant le sol en profondeur, les résidus restent en surface. Ils vont protéger la surface du sol, retarder la formation de la croûte de battance, et former des micro-barrages qui vont ralentir l'eau et l'empêcher d'arracher la terre de la parcelle.

Animatrice de l'opération
SIVACHEVA Maria
conseillère Agronomie et Erosion
06.11.68.39.31

maria.sivacheva@alsace.chambagri.fr

Chambre d'agriculture d'Alsace
Quartier Plessier, Bât. 24
39 avenue du 8ème régiment des hussards
68130 ALTKIRCH
Accueil : 03 89 20 97 00

Les partenaires techniques :

Ets Armbruster, Feuerstein, Walch,
Gustave Müller, C.A.C.
Planète légumes, BIO Grand Est

Les partenaires financiers :

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

AGRICULTURE
& TERRITOIRE
CHAMBRE D'AGRICULTURE
AGENCE DE L'EAU
RHIN-MEUSE

INFORMATIONS DIVERSES

RENOVATION ENERGETIQUE

Le Pays du Sundgau propose un guichet unique de Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE) des bâtiments pour les particuliers. Ce programme a pour objectif d'accompagner de façon neutre, indépendante et gratuitement les propriétaires de logements individuels, collectifs et les responsables d'entreprise tertiaire dans leurs travaux de rénovation énergétique et cela sur 3 étapes :

- Un premier niveau d'information sur les aides disponibles et une évaluation des besoins
- Un accompagnement sur les choix techniques et les priorités de réalisation
- Un suivi du porteur de projets jusqu'à l'engagement des travaux

Chaque habitant qui souhaite bénéficier de ce service peut adresser sa demande par mail à l'adresse : conseiller.renovation@pays-sundgau.fr ou directement par téléphone au 03.89.25.96.68.

NE SONT PAS ACCEPTES DANS LES DECHETTERIES DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES

- Ce qui doit être présenté au porte à porte (voir votre calendrier) soit les biodéchets, les emballages, les ordures ménagères
- Le verre qui doit être déposé dans les bennes qui se situent près de l'atelier communal
- Les bouteilles de gaz qui ne sont plus acceptées par mesure de sécurité
- L'amiante ; les carcasses de véhicules ; les cadavres et pièces anatomiques
- Les pneus peuvent être déposés à la déchetterie d'Altkirch mais seuls les pneus de véhicules de tourisme, déjantés, non coupés sont acceptés.

Plus de précisions dans votre guide du tri ou sur le site internet

<https://www.cc-sundgau.fr/vivre-et-habiter/tri-et-dechets.htm>

MISSION LOCALE ST LOUIS— ALTKIRCH (pour l'aide aux jeunes de 16 à 25 ans)

Pour une aide personnalisée dans les domaines suivants (exemples)

- L'emploi : rédiger vos CV et lettres de motivation ; préparer vos entretiens ; postuler aux offres ; décrocher un contrat
- L'orientation : choisir votre métier ; faire des stages ; construire un projet
- La formation : trouver votre formation ; obtenir un financement ; vous inscrire et vous préparer aux sélections
- La vie sociale : logement ; santé ; handicap ; gestion du budget ; aide administrative

Contact : Sandra WALGER (03.89.08.96.71)

Sur rendez-vous à la mairie de Waldighoffen les lundis matins ou l'ancienne Comcom de Ferrette les lundis après-midi.

CINQ ASTUCES DU BON JARDINIER

- 1) **La peau de banane pour des plantes radieuses** : la peau de banane est un vrai coup de pouce. Pour des feuilles brillantes, il suffit de les frotter avec l'intérieur de la peau de banane. Afin que vos plantes poussent bien, il faut enterrer la peau de banane dans le terreau. Grâce aux nombreux nutriments qu'elle contient, vos plantes seront nourries et radieuses !
- 2) **Le vinaigre blanc pour éloigner les animaux de vos plantations** : Le vinaigre est la solution parfaite pour éliminer les insectes de jardin. Vaporisez un mélange de vinaigre blanc et d'une cuillère de liquide vaisselle sur les endroits concernés.
- 3) **Protégez vos plantes du gel avec des bouteilles** : Protégez vos jeunes pousses du gel en les isolant grâce à des bouteilles en plastique coupées en deux. Si le gel a déjà commencé, ajoutez une toile ! Gardez ces protections jusqu'au retour des beaux jours.
- 4) **Le poivre pour préserver ses graines de plantation** : Avant de planter vos graines, mélangez-les à du poivre. L'odeur du poivre fera fuir les rongeurs, les limaces et autres bestioles.
- 5) **La menthe pour faire fuir les fourmis** : À proximité des pieds de plantations que vous voulez protéger, plantez de la menthe (ou même de la lavande). Les fourmis n'aiment pas l'odeur de la menthe et passeront leur chemin !

Si vous avez des idées de rubrique pour le bulletin communal, n'hésitez pas à nous les partager ! Envoyez un mail à mairie@werentzhouse.fr

MOTS MELES DU BRICOLEUR

C	S	U	A	E	T	N	I	O	P	E	E
R	I	E	S	U	E	R	T	S	U	L	I
I	V	S	T	O	B	A	R	S	R	L	C
O	E	R	E	T	E	R	O	F	A	I	S
N	N	E	U	A	U	E	L	C	P	R	E
N	R	L	A	B	U	R	I	N	E	V	R
O	U	L	T	T	E	L	L	I	A	M	R
P	O	I	E	E	E	M	E	C	H	E	E
M	T	A	C	L	I	M	E	G	E	C	U
A	E	N	U	A	E	V	I	N	U	P	Q
T	I	E	L	O	N	G	I	H	C	O	E
P	M	T	U	A	E	T	R	A	M	E	G

TAMPONNOIR
TOURNEVIS
LUSTREUSE
TENAILLE
POINTEAU
CHIGNOLE
MARTEAU
EQUERRE
MAILLET
CISEAU
NIVEAU
VRILLE
PINCE
GOUGE
BURIN
MEULE
MECHE

RABOT
FORET
LIME
SCIE
RAPE
ETAU
CLE

